

---

**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour  
le développement / Fonds des Nations  
Unies pour la population**

**Conseil d'administration du Fonds  
des Nations Unies pour l'enfance**

**Conseil d'administration de l'Entité  
des Nations Unies pour l'égalité des  
sexes et l'autonomisation des femmes  
(ONU-Femmes)**

---

Distr.: General

31 juillet 2017

Français

Original: anglais

---

## **Œuvrer ensemble à l'application du Programme 2030**

### **PNUD, UNICEF, FNUAP et ONU-Femmes**

#### **Annexe au chapitre commun figurant dans les plans stratégiques, 2018-2021 respectifs des différentes entités**

##### *Résumé*

Le présent document constitue une annexe au « chapitre commun » figurant dans les plans stratégiques respectifs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>1</sup>, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Cette annexe est guidée par les principes communs définis par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle explique en détail le travail de collaboration qui sera mené par les quatre organisations, conformément à leurs mandats respectifs, et en partenariat avec d'autres membres du système des Nations Unies, et qui s'appuiera sur les points forts de chacune afin qu'elles contribuent ensemble à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, dans le but de ne laisser personne de côté et d'aider en premier lieu les plus défavorisés.

(a) Pour chaque indicateur de résultat, l'annexe montre les efforts collaboratifs entrepris sur la base de la théorie du changement et des avantages comparatifs de chaque entité, ainsi que les énoncés de résultats propres à chacune, lesquels se retrouvent largement dans les résultats au niveau des produits des plans stratégiques respectifs.

(b) L'efficacité de cette approche collaborative sera mesurée annuellement, au moyen d'indicateurs extraits de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (QCPR).

(c) D'autres indicateurs reflétant la contribution de chaque entité dans le contexte de leurs mandats respectifs sont présentés dans les cadres de résultats qui accompagnent leur plan stratégique.

(d) Pleinement conscients que les conclusions et les recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement eu égard à l'application du Programme 2030 devront être examinées par les États Membres, nous continuerons à soutenir sans réserve le processus conduit par le Secrétaire général, en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour satisfaire les décisions de réforme des États Membres dans le cadre des examens à mi-parcours de nos plans stratégiques.

---

<sup>1</sup> Les contributions du PNUD seront finalisées dans le plan stratégique de l'organisation pour la période 2018-2021.

## DOMAINES RELATIFS AUX AVANTAGES COLLABORATIFS

### Éliminer la pauvreté

Nous œuvrerons ensemble pour permettre la pleine intégration du Programme 2030 dans les plans de développement nationaux, infranationaux et sectoriels, dans les politiques et dans les cadres d'investissement, et ce, en tenant compte de chaque contexte, et nous soutiendrons l'adoption de mesures substantielles, ciblées et adaptées à chaque contexte, conçues pour répondre aux besoins des groupes les plus démunis et les plus défavorisés de la société, et ce, dans l'objectif d'améliorer leur statut social et économique. Pour accélérer l'établissement de priorités en matière de politique, l'action, l'investissement et, à terme, l'obtention des résultats escomptés, nous proposons de mettre l'accent sur des questions d'intérêt commun : nous appuierons l'établissement de priorités et les investissements en faveur de ceux qui sont laissés de côté et/ou défavorisés en prenant pour point de départ essentiel la stratégie interinstitutions de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques ; nous chercherons à créer des approches et des modèles de financement innovants qui déploient des ressources publiques pour mobiliser des investissements publics et privés de plus grande ampleur ; nous développerons des emplois et des moyens de subsistance productifs et stables, en appliquant le programme pour un travail décent et en ciblant les groupes et les domaines les plus défavorisés ; nous permettrons un accès équitable, universel et non discriminatoire aux services de base et nous élargirons la protection sociale afin de prendre en compte les populations vulnérables, l'autonomisation des femmes et le vieillissement.

Indicateurs de suivi des ODD communs aux plans stratégiques respectifs des différentes organisations	Cible	Organisation	Avantage collaboratif (fondé sur les énoncés de résultats au niveau des produits de chaque entité)	Modalité du partenariat
<p><b>1.1.1</b> Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine / zone rurale)</p> <p><b>1.2.2</b> Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays</p>	<p><b>Cible 1.1</b> D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des É.-U. par jour)</p>		<p>Améliorer la portée et la qualité des recherches et des analyses sur le développement. La préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et de la biodiversité, la pauvreté énergétique, l'amélioration de l'accès pour les populations hors réseau et de l'efficacité énergétique, les obstacles structurels à la participation économique des femmes et des jeunes, l'emploi direct et la création de moyens de subsistance aux échelles ciblées pour évoluer vers une « économie verte », la création d'emplois et de moyens de subsistance dans des situations de déplacement à long terme, l'incidence des technologies numériques et la protection sociale pourront faire partie des axes thématiques abordés.</p>	<p><b>Outils intégrés</b>, par exemple, la <u>stratégie interinstitutions de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS)</u>, qui établit un cadre concernant le soutien apporté par le système de développement des Nations Unies au travail des équipes de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre le nouveau programme, en accordant une attention particulière aux éléments transversaux en matière de partenariats, de données et de responsabilité.</p> <p><b>Approche du système des Nations Unies</b>, par exemple, le <u>Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse</u>, qui fournit une orientation stratégique au système des Nations Unies dans son ensemble en ce qui concerne ses travaux sur la jeunesse. Ce plan encourage un travail de programmation conjoint sur le</p>
	<p><b>Cible 1.2</b> D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p>		<p>Les pays ont institutionnalisé le développement de compétences en matière d'apprentissage, d'autonomie personnelle, de citoyenneté active et d'aptitude à l'emploi (produit 2.c du plan stratégique).</p> <p>Les pays ont élaboré des plans nationaux visant à réduire la pauvreté multidimensionnelle des enfants (produit 5.a du plan stratégique). L'UNICEF collabore avec des partenaires pour soutenir la réalisation de mesures de routine et l'établissement de rapports sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants et pour encourager l'adoption de plans et de budgets nationaux destinés à lutter contre la pauvreté des enfants.</p> <p>Les pays ont renforcé leur système national de protection sociale afin de répondre aux besoins des enfants les plus défavorisés (produit 5.b du plan</p>	

		<p>stratégique).</p> <p>Les pays ont mis en œuvre des programmes et des services inclusifs visant à promouvoir la participation des enfants atteints de handicap au sein de la société (produit 5.e du plan stratégique).</p> <p>Générer, synthétiser et favoriser l'utilisation des données sur le bien-être de l'enfant afin de catalyser le changement. Œuvrer ensemble pour exploiter la puissance des éléments de preuve pour promouvoir le changement en faveur des enfants ; augmenter la disponibilité des 37 indicateurs prioritaires de suivi des objectifs de développement durable axés sur les enfants disposant d'une bonne couverture dans les pays et d'une ventilation des données satisfaisante ; soutenir le renforcement/la ventilation des systèmes de données ordinaires/administratives afin d'utiliser les données pour orienter la prise de décisions à l'échelle locale (stratégie de changement 8.b du plan stratégique).</p>	<p>développement des jeunes et identifie des possibilités de complémentarité entre les activités entreprises par les différentes entités à l'échelle individuelle.</p> <p><b>Groupe de travail interorganisations</b>, par exemple, le <u>Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement</u> et le <u>Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement</u>.</p>
		<p>Renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques qui donnent la priorité à l'accès des plus défavorisés à l'information et aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits en matière de procréation, y compris dans des situations d'urgence humanitaire (produit 1 du plan stratégique).</p> <p>Les jeunes ont des occasions de diriger et de participer dans tous les domaines (produit 8 du plan stratégique).</p> <p>Intégration des informations démographiques en vue d'améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques, programmes et plaidoyers en faveur du développement (produit 14 du plan stratégique).</p>	
		<p>Un plus grand nombre de plans, stratégies, politiques et budgets nationaux et locaux, notamment de stratégies nationales en faveur du développement, tiennent compte de l'égalité des sexes (produit 5 du plan stratégique).</p> <p>Un plus grand nombre de politiques promeuvent un travail décent et des protections sociales pour les femmes (produit 8 du plan stratégique).</p> <p>Un plus grand nombre de femmes possèdent, lancent et/ou dirigent plus efficacement des petites, moyennes et grandes entreprises (produit 8 du plan stratégique).</p> <p>Un plus grand nombre de femmes vivant en milieu rural s'approprient l'accès aux ressources de production ainsi que le contrôle et l'utilisation de ces dernières et se lancent dans l'agriculture durable (produit 10 du plan stratégique).</p>	

<p><b>1.3.1</b> Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p>	<p><b>Cible 1.3</b> Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>		<p>Mettre l'accent sur la nature et les causes des vulnérabilités, différenciées par groupe spécifique à chaque contexte, sur la formulation de stratégies, de politiques et de lois et sur le soutien à leur mise en œuvre.</p>	<p><b>Approche du système des Nations Unies</b>, par exemple, <u><a href="#">l'Initiative pour un socle de protection sociale à l'échelle des Nations Unies</a></u>, qui cherche à coordonner les efforts de développement des Nations Unies dans le domaine de la protection sociale. En « œuvrant à l'unisson », les organisations des Nations Unies organisent leur rôle et leurs responsabilités en fonction de leurs compétences fondamentales, améliorant ainsi l'efficacité de leur aide et exploitant les synergies d'une coopération intelligente.</p> <p><b>Mécanisme de coordination interinstitutions</b>, par exemple, le <u><a href="#">Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale</a></u>, qui renforce la coordination mondiale et les activités de plaidoyer sur des questions touchant à la protection sociale et soutient la coopération internationale pour mettre en place des actions visant à répondre aux demandes des pays.</p>
			<p>Les pays ont institutionnalisé le développement de compétences en matière d'apprentissage, d'autonomie personnelle, de citoyenneté active et d'aptitude à l'emploi (produit 2.c du plan stratégique).</p> <p>Les pays ont renforcé leur système national de protection sociale afin de répondre aux besoins des enfants les plus défavorisés. Travailler avec d'autres organisations afin d'étendre les transferts d'espèces, en particulier en faveur des mères, au profit des enfants les plus défavorisés et renforcer les systèmes nationaux de protection sociale, y compris la préparation à une intervention à grande échelle en cas de crise humanitaire (produit 5.b du plan stratégique).</p> <p>Les pays ont mis en œuvre des programmes et des services inclusifs visant à promouvoir la participation des enfants atteints de handicap au sein de la société (produit 5.e du plan stratégique).</p>	
			<p>Un plus grand nombre de politiques promeuvent un travail décent et des protections sociales pour les femmes (produit 8 du plan stratégique).</p>	

## Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Nous œuvrerons ensemble pour favoriser la participation des femmes dans les prises de décisions et nous contribuerons à obtenir l'autonomie économique des femmes, à promouvoir la santé des femmes et des adolescentes, à mettre fin aux violences à l'encontre des femmes et des filles, à éliminer les pratiques néfastes, à promouvoir le bien-être des femmes et des filles dans tous les contextes et à impliquer les hommes et les garçons pour parvenir à une meilleure égalité des sexes. Nous chercherons à mettre à profit notre avantage collaboratif en favorisant des réformes législatives pour mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et des filles, en encourageant une application efficace des lois et des politiques, en adoptant une approche axée sur le cycle de vie afin d'autonomiser les femmes et les filles, en réalisant des progrès dans l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles et en continuant d'appliquer une politique de tolérance zéro concernant l'exploitation sexuelle et la maltraitance.

Indicateurs de suivi des ODD communs aux plans stratégiques respectifs des différentes organisations	Cible	Organisation	Avantage collaboratif (fondé sur les produits du cadre de résultats de chaque entité)	Modalité du partenariat
<p><b>5.1.1</b> Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe</p>	<p><b>Cible 5.1</b> Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</p>		<p>Les pays ont déployé des programmes à grande échelle pour en finir avec les rôles, les attentes et les pratiques discriminatoires fondés sur le sexe (produit 5.d du plan stratégique). Travailler avec les autres institutions afin de soutenir les efforts visant à lutter contre les politiques discriminatoires et contre les processus et modèles de socialisation qui consistent à définir des rôles et des pratiques propres à chaque sexe, et ce, en encourageant les filles et les garçons, de la petite enfance à l'adolescence, à adopter et à influencer des normes et des comportements plus équitables entre les sexes.</p>	<p><b>Approche du système des Nations Unies</b>, par exemple, le <u>Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</u>, qui a établi un ensemble de mesures communes visant à mesurer les progrès accomplis dans les travaux en faveur de l'égalité des sexes réalisés dans le cadre du plan, notamment en ce qui concerne l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes dans l'ensemble des opérations.</p> <p><b>Mécanisme de coordination interinstitutions</b>, par exemple, le <u>Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes</u>, qui assure la coopération des différentes institutions et la coordination des actions de promotion de l'égalité des sexes dans tout le système des Nations Unies.</p> <p><b>Mécanisme de coordination interinstitutions</b>, par exemple, le <u>Groupe chargé de la problématique hommes-femmes</u> du Comité permanent</p>
			<p>Un plus grand nombre de plans, stratégies, politiques et budgets nationaux et locaux tiennent compte de l'égalité des sexes (produit 5 du plan stratégique) et renforcent les capacités institutionnelles à tous les niveaux pour lutter contre la discrimination dans les lois et les politiques.</p> <p>Un plus grand nombre d'institutions de justice sont accessibles aux femmes et aux filles et répondent à leurs besoins dans tous les domaines (produit 7 du plan stratégique).</p> <p>Un plus grand nombre de femmes de tous âges jouent un rôle et s'impliquent pleinement dans les institutions et les processus politiques et les dirigent (produit 4 du plan stratégique).</p>	

				interorganisations, qui aide l'ensemble des organismes du Comité à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs domaines de travail, dirige la diffusion et l'adoption systématiques de la politique d'égalité des sexes dans les structures du Comité, surveille la mise en œuvre de cette politique et facilite le dialogue entre les organismes humanitaires et les organisations régionales et mondiales en faveur des femmes et développe un réseau à l'intérieur du système des Nations Unies et à l'extérieur de celui-ci.
<p><b>5.2.1</b> Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge</p> <p><b>5.2.2</b> Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits</p>	<p><b>Cible 5.2</b> Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</p>		<p>Un plus grand nombre de pays et de parties prenantes sont mieux à même de prévenir la violence à l'encontre des femmes et des filles et de fournir des services essentiels aux victimes (produit 11 du plan stratégique).</p> <p>Un plus grand nombre de villes disposent d'espaces publics sûrs et favorables à l'autonomie pour les femmes et les filles (produit 12 du plan stratégique).</p> <p>ONU-Femmes utilise son mandat de coordination des Nations Unies pour unifier le système de Nations Unies afin que des efforts cohérents soient déployés pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence envers les femmes et la campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes contribuent également à la réalisation de cet objectif.</p>	<p><b>Programmes conjoints des Nations Unies</b>, par exemple le <u>Programme conjoint mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence</u> (FNUAP et ONU-Femmes, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé [OMS] et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC]).</p> <p><b>Partenariat avec les Nations Unies et d'autres organisations</b>, par exemple :</p> <p>(a) le <u>Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants</u>, qui soutient les acteurs qui œuvrent pour prévenir et lutter contre la violence, protéger l'enfance et permettre aux enfants de vivre dans des sociétés sûres ;</p> <p>(b) l'<u>Alliance for Child Protection in Humanitarian Action [Alliance pour la protection de l'enfant dans les actions humanitaires]</u>, qui prévient et lutte contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence subies par les enfants en situation d'urgence humanitaire (UNICEF, autres organismes des Nations Unies,</p>
			<p>Renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilité en vue de faire progresser l'égalité des sexes et la capacité des femmes et des filles à exercer leurs droits en matière de procréation et à disposer d'une protection contre la violence et les pratiques néfastes (produit 9 du plan stratégique).</p> <p>Renforcement des capacités multisectorielles visant à prévenir et à combattre la violence sexiste, en mettant l'accent sur le plaidoyer, les données, la santé et les systèmes de santé, le soutien psychosocial et la coordination (produit 11 du plan stratégique).</p>	
			<p>Les pays ont renforcé leur système de protection de l'enfance pour que les services de prévention et d'intervention luttent contre la violence envers les enfants (produit 3.a du plan stratégique). Travailler avec d'autres organismes afin de soutenir le renforcement des systèmes de protection de l'enfant pour empêcher la séparation des familles et soutenir la réunification des enfants non accompagnés et séparés avec leur famille, augmenter la capacité des communautés et des familles à protéger les enfants et soutenir les actions d'atténuation des risques, de prévention ou d'intervention visant à lutter contre</p>	

			<p>la violence sexiste dans les situations d'urgence humanitaire.</p> <p>Les pays ont déployé des programmes à grande échelle pour en finir avec les rôles, les attentes et les pratiques discriminatoires fondés sur le sexe (produit 5.d du plan stratégique)</p>	<p>organisations non gouvernementales, etc.).</p> <p><b>Initiative conjointe des Nations Unies et d'autres organisations</b>, par exemple, <u>l'action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants</u>, qui renforce la mise en œuvre du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (ONUDC, Organisation internationale pour les migrations [OIM] et UNICEF).</p> <p><b>Programmes conjoints des Nations Unies</b>, par exemple, le <u>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes</u>, qui consacre l'ensemble de ses efforts à mettre fin à toute forme de violence à l'encontre des femmes et des filles (ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, et autres).</p>
<p><b>5.3.1</b> Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans</p> <p><b>5.3.2</b> Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge</p>	<p><b>Cible 5.3</b> Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</p>		<p>Renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilité en vue de faire progresser l'égalité des sexes et la capacité des femmes et des filles à exercer leurs droits en matière de procréation et à disposer d'une protection contre la violence et les pratiques néfastes (produit 9 du plan stratégique).</p> <p>Renforcement des capacités multisectorielles visant à prévenir et à combattre la violence sexiste, en mettant l'accent sur le plaidoyer, les données, la santé et les systèmes de santé, le soutien psychosocial et la coordination (produit 11 du plan stratégique).</p>	<p><b>Programmes conjoints des Nations Unies</b>, par exemple :</p> <p>(a) le <u>Programme conjoint du FNUAP et de l'UNICEF sur les mutilations génitales féminines / l'excision</u>, qui protège les filles et les femmes en accélérant l'abandon des mutilations génitales féminines / de l'excision et qui fournit des soins aux victimes de ces pratiques ;</p> <p>(b) le <u>Programme mondial du FNUAP et de l'UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage des enfants</u>, qui</p>
			<p>ONU-Femmes soutient des initiatives visant à lutter contre les pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines / l'excision et le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, lesquels constituent des formes de violence à l'encontre des filles et des femmes, en fournissant des points de départ pour une meilleure collaboration entre les initiatives visant à mettre fin à la</p>	

			<p>violence à l'encontre des femmes et des filles et celles visant à éliminer les mutilations génitales féminines / l'excision et le mariage des enfants. ONU-Femmes coordonne le rapport du Secrétaire général sur l'élimination des mutilations génitales féminines présenté à l'Assemblée générale.</p>	<p>propose un cadre visant à promouvoir le droit des filles de repousser leur mariage à plus tard, à éliminer les conditions qui perpétuent cette pratique et à s'occuper des filles déjà mariées.</p> <p><b>Initiative conjointe des Nations Unies et d'autres organisations</b>, par exemple, la <u>Campagne mondiale pour éliminer les fistules</u>, qui a pour objectif que les fistules deviennent aussi rares dans les pays à faible revenu qu'elles le sont dans les pays riches (FNUAP, OMS, etc.).</p> <p><b>Initiative conjointe à l'échelle régionale</b>, par exemple, <u>Partners for Prevention (P4P. Partenaires pour la prévention)</u>, un programme régional conjoint qui prévient la violence à l'encontre des femmes et des filles en Asie et dans le Pacifique (PNUD, FNUAP, ONU-Femmes et Volontaires des Nations Unies).</p>
			<p>Les pays ont institutionnalisé le développement de compétences en matière d'apprentissage, d'autonomie personnelle, de citoyenneté active et d'aptitude à l'emploi (produit 2.c du plan stratégique).</p> <p>Les pays ont renforcé leurs services de prévention et de protection visant à lutter contre les pratiques néfastes (mutilations génitales féminines / excision et mariage des enfants) (produit 3.b du plan stratégique). Travailler avec d'autres entités afin de soutenir les efforts de lutte contre les normes et les obstacles sexistes sous-jacents auxquels sont confrontés les filles et qui les rendent particulièrement vulnérables aux pratiques néfastes, renforcer les capacités des services sociaux, de la justice et des systèmes d'application de la loi et soutenir la mise en œuvre à grande échelle de plateformes intégrées, interpersonnelles et médiatiques visant à faire évoluer les comportements et la société à l'échelle institutionnelle, communautaire et publique.</p> <p>Les pays ont déployé des programmes à grande échelle pour en finir avec les rôles, les attentes et les pratiques discriminatoires fondés sur le sexe (produit 5.d du plan stratégique)</p>	
<p><b>5.5.1</b> Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales</p>	<p><b>Cible 5.5</b> Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</p>		<p>Un plus grand nombre de femmes de tous âges jouent un rôle et s'impliquent pleinement dans les institutions et les processus politiques et les dirigent (produit 4 du plan stratégique).</p>	<p><b>Mécanisme de coordination interinstitutions</b>, par exemple, le <u>Mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour l'assistance électorale</u>, qui coordonne les activités d'assistance électorale de différents acteurs des Nations Unies.</p>
			<p>Les pays ont institutionnalisé des mesures visant à impliquer les adolescents dans les décisions influant sur leur vie et sur leur communauté (produit 5.c du plan stratégique). Travailler avec d'autres organisations pour soutenir les efforts d'avancement de politiques et de systèmes de prestation de services à l'échelle nationale qui tiennent compte des besoins des adolescentes et des adolescents, favoriser des plateformes permettant la participation systématique des adolescents à la prise de décisions ayant une influence sur leur vie et leur communauté et appuyer des programmes qui en font des acteurs sociaux éclairés et qui renforcent leur engagement civique.</p> <p>Les pays ont déployé des programmes à grande échelle pour en finir avec les rôles, les attentes et les pratiques discriminatoires fondés sur le sexe (produit 5.d du plan stratégique)</p>	

			<p>Proposer de soutenir les institutions de gouvernance afin de garantir l'inclusion des personnes laissées de côté, en luttant contre les présupposés sexistes et les normes exclusives/discriminatoires ancrés et en soutenant la participation des femmes et leur présence dans les fonctions de direction. Mettre en œuvre des initiatives locales visant à garantir que les femmes jouent un rôle essentiel dans les processus de paix et les efforts de reconstruction.</p>	
<p><b>5.6.1</b> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative</p>	<p><b>Cible 5.6</b> Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi</p>		<p>Renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques qui donnent la priorité à l'accès des plus défavorisés à l'information et aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits en matière de procréation pour les plus défavorisés (produit 1 du plan stratégique).</p> <p>Renforcement des capacités à fournir des informations et services intégrés de qualité en matière de planification familiale, de santé maternelle complète, d'infections sexuellement transmissibles et de VIH (produit 2 du plan stratégique).</p> <p>Renforcement des capacités du personnel de santé, en particulier des sages-femmes (produit 3 du plan stratégique).</p> <p>Renforcement des capacités à prévoir, acheter et distribuer des produits de santé sexuelle et reproductive et suivre leur livraison (produit 4 du plan stratégique).</p> <p>Amélioration des mécanismes de responsabilisation nationale eu égard à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation (produit 5 du plan stratégique).</p>	<p><b>Programmes conjoints des Nations Unies</b>, par exemple :</p> <p>a) le <a href="#">Partenariat H6</a>, les six organismes responsables de la promotion et de la mise en œuvre du programme mondial en matière de santé dans l'ensemble du système des Nations Unies (à savoir, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida [ONUSIDA], le FNUAP, l'UNICEF, ONU-Femmes, l'OMS et la Banque mondiale) œuvrent ensemble pour exploiter les points forts collectifs du système des Nations Unies afin d'atteindre chaque femme, chaque enfant et chaque adolescent ;</p> <p>b) le <a href="#">Programme conjoint sur l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation</a>, qui promeut l'éducation et l'autonomisation des filles au moyen d'une approche multisectorielle (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO], ONU-Femmes et FNUAP).</p>
			<p>ONU-Femmes promeut un accès universel à la santé sexuelle et reproductive et la réalisation des droits en matière de procréation grâce à ses fonctions d'appui à l'élaboration de normes et à son mandat de coordination des Nations Unies, ainsi qu'en contribuant, dans le cadre du Partenariat H6, aux efforts d'abrogation des lois et des normes discriminatoires qui empêchent les femmes d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive.</p>	

## Renforcement des données en faveur du développement durable

En partenariat avec d'autres entités, notamment la division de statistique des Nations Unies, nous œuvrerons ensemble pour améliorer de façon significative la disponibilité de données de qualité, actualisées, fiables et ventilées en faveur du développement durable et pour soutenir le développement des capacités nationales en matière de statistiques, lesquelles jouent un rôle essentiel dans le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et ce, en nous adaptant au contexte de chaque pays. Nous progresserons sur les questions qui présentent un intérêt commun : nous renforcerons les capacités des systèmes nationaux de statistiques afin de permettre la ventilation des données par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique, et autres caractéristiques pertinentes selon les contextes nationaux, nous encouragerons l'innovation dans les données et soutiendrons le développement des capacités afin de renforcer les écosystèmes de données, d'exploiter la révolution des données et l'utilisation des « mégadonnées », et de permettre la prise de décisions fondées sur des données, et nous soutiendrons le suivi des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports sur leur réalisation, nous comblerons les fossés en matière de données et nous générerons, partagerons et utiliserons des données.

Indicateurs de suivi des ODD communs aux plans stratégiques respectifs des différentes organisations	Cible	Organisation	Avantage collaboratif (fondé sur les produits du cadre de résultats de chaque entité)	Modalité du partenariat
<p><b>17.18.1</b> Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>	<p><b>Cible 17.18</b> D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres</p>		<p>Amélioration des systèmes nationaux de données sur la population afin de cartographier et de combattre les inégalités, de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer les interventions dans les situations de crise humanitaire (produit 13 du plan stratégique).</p>	<p><b>Initiative conjointe des Nations Unies et d'autres organisations</b>, par exemple, le <a href="#">Partenariat statistique au service du développement du XXI<sup>ème</sup> siècle (PARIS21)</a>, qui promeut une meilleure utilisation et production des statistiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PNUD, FNUAP, FAO, UNICEF, Fondation des Nations Unies, la division de statistique des Nations Unies, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, etc.)</p> <p><b>Mécanisme de coordination interinstitutions</b>, par exemple, le <a href="#">Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs de suivi des objectifs du développement durable</a>, qui élabore et met en œuvre le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles de</p>
			<p>Mettre l'accent sur le renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistiques afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, à des fins d'établissement de rapports nationaux et de rapports volontaires qui seront présentés au forum politique de haut niveau sur le développement durable.</p>	
			<p>Un plus grand nombre de données et de statistiques de meilleure qualité sont disponibles afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de suivre les progrès réalisés en la matière (produit 6 du plan stratégique).</p>	
			<p>Générer, synthétiser et promouvoir l'utilisation des données sur le bien-être de l'enfant afin de catalyser le changement. Exploiter la puissance des éléments de preuve pour promouvoir le changement en faveur des enfants ; augmenter la disponibilité des 37 indicateurs prioritaires de suivi des objectifs de développement durable axés sur les enfants disposant d'une bonne couverture dans les pays et d'une ventilation des données satisfaisante ; soutenir le renforcement/la ventilation des systèmes de</p>	

	<p>caractéristiques propres à chaque pays</p>		<p>données ordinaires/administratives afin d'utiliser les données pour orienter la prise de décisions à l'échelle locale (stratégie de changement 8.b du plan stratégique).</p>	<p>développement durable du Programme 2030.</p> <p><b>Initiative conjointe d'institutions des Nations Unies et d'organisations extérieures</b>, par exemple, le <a href="#">Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil</a>, qui travaille à la création d'alliances plus solides dans le domaine des registres et statistiques de l'état civil (Division de statistique des Nations Unies, FNUAP, UNICEF, HCR, PNUD, CESAP, CESAO, CEA, PNUD et OMS).</p> <p><b>Programmes conjoints des Nations Unies</b>, par exemple, le <a href="#">Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité maternelle</a> (OMS, UNICEF, Banque mondiale, FNUAP) et le <a href="#">Groupe mondial sur la migration</a>, un groupe interinstitutions qui rassemble des chefs de secrétariat afin de promouvoir une plus large application de l'ensemble des normes et des instruments internationaux et régionaux pertinents en matière de migration (OIM, ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, PNUD et UNESCO)</p> <p><b><u>Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable</u></b>, qui élabore et applique le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles de développement durable du Programme 2030.</p>
--	---	--	---	--

## Cohérence, complémentarité, coopération et coordination au sein des activités humanitaires et de développement et entre ces dernières

Nous œuvrerons ensemble sur l'analyse, le dialogue et l'action dans le cadre de nos interventions dans les situations d'urgence humanitaire et dans les situations de crise prolongée, conformément à nos mandats respectifs. À cette fin, nous unirons nos capacités dans les domaines suivants : nous stimulerons les activités nationales et internationales de plaidoyer et de soutien visant à lutter contre les sources de fragilité, nous renforcerons les capacités en matière d'approches nationales de planification et d'investissement en faveur du développement qui visent à atténuer les risques, et ce, en prenant en compte chaque contexte ainsi que les priorités, les politiques et la direction de chaque pays, nous améliorerons l'accès à des données ventilées de qualité, nécessaires pour évaluer les vulnérabilités et cibler les groupes de population marginalisés, notamment les plus défavorisés, et nous renforcerons les systèmes nationaux qui favorisent des résultats à long terme en matière de développement durable pendant et après des situations d'urgence humanitaire.

Indicateurs de suivi des ODD communs aux plans stratégiques respectifs des différentes organisations	Cible	Organisation	Avantage collaboratif (fondé sur les déclarations des résultats des accomplissements de chaque organisation)	Modalité du partenariat
<b>1.5.1/11.5.1/13.1.1</b> Nombre de décès, de disparus et de victimes à la suite de catastrophes, pour 100 000 personnes	<b>Cible 11.5</b> D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes		Mettre l'accent sur l'atténuation des effets négatifs du développement, en particulier sur les groupes les plus pauvres, et de la reconstruction accélérée, sur l'évaluation des risques de catastrophe, sur l'élaboration de politiques et de cadres de planification et d'investissement à long terme, et sur la gestion des catastrophes et la récupération. La planification, la conception et la mise en œuvre de la récupération, le suivi et la responsabilité, ainsi que l'amélioration de la coordination des activités en faveur de la récupération seront également pris en compte.	<b>Mécanisme de coordination interinstitutions</b> , par exemple, la <u>Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises</u> , qui permet aux institutions de faire front commun en ce qui concerne l'ensemble de l'aide des Nations Unies dans ces domaines. Cette cellule permet aux entités des Nations Unies d'« agir à l'unisson », et de surmonter ainsi la fragmentation du système et d'œuvrer ensemble à la réalisation d'une série d'objectifs communs (Département des opérations de maintien de la paix, PNUD, ONU-Femmes, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONUDC, etc.).
			Renforcement des capacités à fournir des informations et des services intégrés de qualité en matière de planification familiale, de santé maternelle complète, d'infections sexuellement transmissibles et de VIH, ainsi que des informations et des services répondant aux situations d'urgences et aux contextes fragiles (produit 2 du plan stratégique).  La stratégie du FNUAP en matière de données humanitaires répond à des aspects clés du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe : 1) en établissant des partenariats stratégiques à différents niveaux, 2) en exploitant des nouvelles technologies et l'avantage comparatif de l'organisation dans les systèmes nationaux de données sur la population, et 3) en renforçant sa contribution permanente aux réseaux de coordination et de collaboration.  Intégration des informations démographiques, y compris des capacités et des données nécessaires pour cartographier (à l'échelle du district ou à plus petite échelle) la vulnérabilité des populations aux catastrophes et aux crises	

	<p>vulnérables</p> <p><b>Cible 1.5</b> D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes vulnérables et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p><b>Cible 13.1</b> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>		humanitaires (produit 14 du plan stratégique).	
			<p>Les pays adoptent des politiques, des stratégies et des programmes visant à réduire les risques liés aux catastrophes, aux conflits et aux urgences de santé publique (produit 4.c du plan stratégique). Collaborer avec d'autres entités afin de soutenir la création de politiques et de programmes liés aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et à la consolidation de la paix qui incluent les besoins des femmes et des enfants et renforcer le lien entre les aides humanitaire et au développement en appuyant des systèmes destinés à mieux se préparer, faire face et se relever en cas de choc et perturbation.</p> <p>Les pays disposent de plans et de systèmes de suivi de la durabilité environnementale axés sur les enfants (produit 4.e du plan stratégique).</p>	
			<p>Un plus grand nombre de femmes jouent un rôle plus important et ont une meilleure place dans les processus de réduction des risques de catastrophe et de reprise, intégrant ainsi la question de l'égalité des sexes dans la structure humanitaire, la programmation des pays, les analyses de risque, les plans de gestion des risques et la production de données sur les catastrophes ventilées par sexe (produit 15 du plan stratégique).</p> <p>Un plus grand nombre de femmes jouent un rôle plus important et ont une meilleure place dans les efforts humanitaires et de récupération (produit 14 du plan stratégique).</p> <p>Un plus grand nombre d'engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité sont pris par les États Membres et le système des Nations Unies et un plus grand nombre de militants pour l'égalité des sexes influencent les processus de paix et de sécurité (produit 13 du plan stratégique).</p>	

## Changements climatiques

Nous œuvrerons ensemble pour sensibiliser les dirigeants et le public aux changements climatiques et à l'urgence de déclencher une intervention multisectorielle et nous aiderons les pays à accomplir des progrès aussi rapides que possible en matière de durabilité et d'inclusion afin qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous nous proposons de mettre l'accent sur les domaines suivants : nous encouragerons la sensibilisation des citoyens et les actions en faveur d'un développement respectueux de l'environnement, nous soutiendrons les efforts nationaux visant à lutter contre les risques climatiques et à faciliter la résilience aux changements climatiques, nous accélérerons le soutien apporté à l'intégration des changements climatiques dans les politiques, les programmes, les partenariats et les investissements en faveur du développement, nous aiderons à l'élaboration des cadres et des institutions politiques, juridiques, réglementaires et financiers nécessaires pour lutter contre les risques climatiques et notamment pour réduire les risques de catastrophe et se préparer et réagir aux urgences et nous encouragerons des partenariats innovants afin d'augmenter les flux financiers en faveur du traitement des risques climatiques.

Indicateurs de suivi des ODD communs aux plans stratégiques respectifs des différentes organisations	Cible	Organisation	Avantage collaboratif (fondé sur les produits du cadre de résultats de chaque entité)	Modalité du partenariat
<p><b>1.5.1/11.5.1/13.1.1</b> Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes</p>	<p><b>Cible 11.5</b> D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes vulnérables</p> <p><b>Cible 1.5</b> D'ici</p>		<p>Mettre l'accent sur l'intégration d'objectifs en matière d'émissions et de résilience aux changements climatiques dans les plans de développement et sur l'identification de mesures prioritaires d'atténuation et/ou d'adaptation ; sur la réduction des risques financiers et sur l'amélioration des incitations en matière d'adaptation et d'atténuation ; sur la réduction de la vulnérabilité et l'augmentation des capacités d'adaptation ; et sur le développement des capacités des pays à accéder à la finance climatique, à en tirer profit, à établir des rapports et à en vérifier l'utilité.</p>	<p><b>Mécanisme de coordination interinstitutions</b>, par exemple, <u>Partenaires des Nations Unies sur les changements climatiques</u> ;</p> <p>la <u>Programmation conjointe du PNUD et de l'UNICEF sur la résilience aux changements climatiques et l'énergie durable</u> ;</p> <p>le <u>Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques</u>, qui vise à soutenir les pays dans la conception et la mise en place, à leur propre initiative, d'un apprentissage durable axé sur les résultats dans le but de lutter contre les changements climatiques.</p>
			<p>Les pays adoptent des politiques, des stratégies et des programmes visant à réduire les risques liés aux catastrophes, aux conflits et aux urgences de santé publique (produit 4.c du plan stratégique). Collaborer avec d'autres entités afin de soutenir la création de politiques et de programmes liés aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et à la consolidation de la paix qui incluent les besoins des femmes et des enfants et renforcer le lien entre les aides humanitaire et au développement en appuyant des systèmes destinés à mieux se préparer, faire face et se relever en cas de choc et perturbation.</p> <p>Les pays disposent de plans et de systèmes de suivi de la durabilité environnementale axés sur les enfants (produit 4.e du plan stratégique).</p>	
			<p>Un plus grand nombre de femmes jouent un rôle plus important et ont une meilleure place dans les processus de réduction des risques de catastrophe et de reprise (produit 15 du plan stratégique).</p> <p>Un plus grand nombre de femmes vivant en milieu rural s'approprient l'accès aux ressources de production ainsi que le contrôle et l'utilisation de ces dernières et se lancent dans l'agriculture durable (produit 10 du plan</p>	

	<p>à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes vulnérables et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p><b>Cible 13.1</b> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>		stratégique).	
			<p>Renforcement des capacités à fournir des informations et des services intégrés de qualité en matière de planification familiale, de santé maternelle complète, d'infections sexuellement transmissibles et de VIH, ainsi que des informations et des services répondant aux situations d'urgences et aux contextes fragiles (produit 2 du plan stratégique).</p> <p>Les jeunes ont des occasions de diriger et de participer dans tous les domaines (produit 8 du plan stratégique).</p> <p>Intégration des informations démographiques, y compris des capacités et des données nécessaires pour cartographier (à l'échelle du district ou à plus petite échelle) la vulnérabilité des populations aux catastrophes et aux crises humanitaires (produit 14 du plan stratégique).</p>	



			femmes d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive.	l'innovation, et la responsabilité. <b>Initiative conjointe d'institutions des Nations Unies et d'organisations extérieures</b> , par exemple :  a) le <a href="#">Réseau pour l'amélioration de la qualité des soins en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant</a> (UNICEF et OMS) ;  b) le <a href="#">Plan d'action Chaque nouveau-né</a> , visant à améliorer la qualité des soins maternels et néonataux intégrés ;  c) <a href="#">Countdown to 2030 (Compte à rebours 2030)</a> , une collaboration multi-institutions mondiale qui travaille sur la couverture et l'équité d'interventions rentables (UNICEF, OMS, FNUAP et Banque mondiale).
<b>3.3.1</b> Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	<b>Cible 3.3</b> D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles		Informations et services intégrés de qualité en matière de planification familiale, de santé maternelle complète, d'infections sexuellement transmissibles et de VIH (produit 2 du plan stratégique).  Prévoir, acheter et distribuer des produits de santé sexuelle et reproductive et suivre leur livraison (produit 4 du plan stratégique).	<b>Programmes conjoints des Nations Unies</b> , par exemple,  le <a href="#">Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'UNAIDS</a> , qui vise à optimiser la cohérence, la coordination et l'incidence des interventions des Nations Unies de lutte contre le sida.  <b>Partenariat avec des institutions des Nations Unies et des organisations extérieures</b> , par exemple <a href="#">ALL IN Mettre fin à l'épidémie de SIDA chez les adolescents</a> , qui vise à améliorer les résultats en matière de sida chez les adolescents en encourageant des changements stratégiques dans les politiques et en faisant participer les jeunes à leur action.
			Les pays ont accéléré la prestation de services visant à traiter et à soigner les enfants vivant avec le VIH (produit 1.f du plan stratégique).  Les pays ont déployé des interventions complètes de prévention du VIH à grande échelle (produit 1.g du plan stratégique). Œuvrer avec d'autres entités pour soutenir le déploiement de politiques et/ou de stratégies visant à intégrer des interventions essentielles en matière de VIH/sida dans les centres de services spécialisés dans les enfants et soutenir la mise en œuvre d'interventions de prévention à fort impact destinées aux adolescents.	
			Mettre principalement l'accent sur l'accès au financement, par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, par exemple, afin de fournir des services dans des situations où les capacités locales ne remplissent pas les exigences minimales, et renforcer les partenariats existants comme le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.	
			Un plus grand nombre de plans et de budgets nationaux et locaux tiennent compte des sexes, notamment grâce à un renforcement de la	

			capacité des institutions et des organisations féminines à intégrer des mesures tenant compte des sexes dans les plans d'action nationaux de lutte contre le VIH, et à un renforcement des capacités des organismes nationaux de coordination sur le sida et d'autres ministères sectoriels pertinents (produit 5 du plan stratégique).	
<p><b>3.7.1</b> Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale</p> <p><b>3.7.2</b> Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge</p> <p><b>3.8.1</b> Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)</p>	<p><b>Cible 3.7</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et reproductive, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux</p>		<p>Élaboration et mise en œuvre de politiques qui donnent la priorité à l'accès des plus défavorisés à l'information et aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits en matière de procréation pour les plus défavorisés (produit 1 du plan stratégique).</p> <p>Les politiques et programmes menés dans les secteurs concernés tiennent compte des déterminants de la santé sexuelle et reproductive de adolescents et des jeunes, ainsi que de leur développement et de leur bien-être (produit 7 du plan stratégique).</p> <p>Les jeunes, en particulier les adolescentes, disposent des compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation et sur leur bien-être (produit 6 du plan stratégique).</p> <p>Informations et services intégrés de qualité en matière de planification familiale, de santé maternelle complète, d'infections sexuellement transmissibles et de VIH (produit 2 du plan stratégique).</p> <p>Prévoir, acheter et distribuer des produits de santé sexuelle et reproductive et suivre leur livraison (produit 4 du plan stratégique).</p> <p>Mécanismes de responsabilité nationale eu égard à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation (produit 5 du plan stratégique).</p>	<p><b>Programmes conjoints des Nations Unies</b>, par exemple,</p> <p>a) le <a href="#">Partenariat H6</a>, les six organismes responsables de la promotion et de la mise en œuvre du programme mondial en matière de santé dans l'ensemble du système des Nations Unies (à savoir, ONUSIDA, le FNUAP, l'UNICEF, ONU-Femmes, l'OMS et la Banque mondiale) œuvrent ensemble pour exploiter les points forts collectifs du système des Nations Unies afin d'atteindre chaque femme, chaque enfant et chaque adolescent ;</p> <p>b) le <a href="#">Programme conjoint sur l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation</a>, qui promeut l'éducation et l'autonomisation des filles au moyen d'une approche multisectorielle (UNESCO, ONU-Femmes et FNUAP).</p> <p><b>Partenariat avec les Nations Unies et d'autres organisations</b>, par exemple, le <a href="#">mouvement Chaque femme, chaque enfant</a>, qui vise à mettre fin aux morts maternelles évitables, à garantir la santé et le bien-être et à élargir un environnement favorable en améliorant les capacités d'orientation et de direction des pays, en trouvant des financements pour la santé, la résilience des systèmes de santé, le potentiel individuel, l'engagement de la communauté, l'action multisectorielle, les situations humanitaires et fragiles, la recherche et l'innovation, et la responsabilité.</p>
			<p>Les pays ont accéléré le déploiement d'un ensemble essentiel de services de soins maternels et néonataux, notamment de services de soutien prénatal et postnatal / de visites à domicile (produit 1.a du plan stratégique).</p> <p>Les pays ont élaboré des programmes de santé et de nutrition des adolescents tenant compte de l'égalité des sexes (produit 1.i du plan stratégique).</p>	

## Indicateurs communs extraits du QCPR<sup>2</sup>

Numéro	Indicateur du QCPR
<b>Alignement des processus de planification</b>	
QCPR 9.a	Fraction des équipes de pays des Nations Unies disposant : i) d'un Comité directeur national / des Nations Unies conjoint présidé par le gouvernement ; ii) d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au niveau des résultats signé, accompagné d'un texte juridique ou d'un équivalent en tant que de besoin
QCPR 11.c	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies dont les groupes de résultats sont alignés sur les mécanismes de coordination nationaux
QCPR 11.d	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies disposant de plans de travail (de groupes de résultats) conjoints alignés sur le PNUAD et signés par l'ensemble des parties prenantes
<b>Financement</b>	
QCPR 15.d	Fraction des entités des Nations Unies recevant plus de [i) 10 % ; ii) 15 % ; et iii) 20 %] de leurs ressources autres que les ressources de base de la part de fonds groupés interinstitutions
QCPR 15.f	Financement versé à des fonds thématiques : i) total ; ii) pourcentage du total des ressources autres que les ressources de base
QCPR 18.a	Financement provenant des pays de programme : i) ressources de base ; ii) ressources autres que les ressources de base (sauf ressources locales) ; et iii) ressources locales
QCPR 18.b	Pourcentage de la part du financement provenant de pays de programme par rapport aux apports financiers totaux estimés pour la coopération mondiale sud-sud et triangulaire (sauf ressources locales)
QCPR 18.c	Financement total reçu de partenaires non étatiques : i) ressources de base ; et ii) ressources autres que les ressources de base
QCPR 18.d	Pourcentage de la part du financement total provenant de partenaires non étatiques
QCPR 20.a	Fraction des entités du système des Nations Unies pour le développement faisant état de ressources générées par des « modalités de financement innovantes » dans le cadre de leurs rapports financiers réguliers
QCPR 21.a	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies disposant d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources approuvée par l'équipe de pays et faisant l'objet d'un suivi et d'un rapport dans le Rapport sur les résultats de pays des Nations Unies.
QCPR 21.b	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies disposant d'un cadre budgétaire commun i) à moyen terme et aligné sur le PNUAD/Un programme unique ; ii) mis à jour annuellement (cadre budgétaire commun annuel)

<sup>2</sup> Des informations détaillées seront présentées dans les plans stratégiques respectifs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes.

<b>Application du recouvrement intégral des coûts</b>	
QCPR 22.b	Pourcentage du total des dépenses (de base et autres) affectées à des activités de programme
QCPR 25	Fraction des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies publiant des données conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA)
<b>Dimensions transversales</b>	
QCPR 42.i	Fraction des entités du système des Nations Unies ayant des postes de haut niveau (D1 et supérieurs) occupés par des citoyens des pays de programme, ventilés par sexe : <ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 25 % ;</li> <li>- entre 25 % et 50 %</li> <li>- plus de 50 %</li> </ul>
QCPR 42.b	Fraction des entités du système des Nations Unies satisfaisant ou dépassant les normes minimales du Plan d'action des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
QCPR 42.e	Pourcentage des entités du système des Nations Unies réalisant un suivi et un rapport sur les dotations et les dépenses à l'aide de marqueurs de genre
QCPR 42.h	Pourcentage de femmes parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les administrateurs recrutés sur le plan international : i) P1 ; ii) P2 ; iii) P3 ; iv) P4 ; v) P5 ;</li> <li>b) le personnel recruté sur le plan national : i) NO-A ; ii) NO-B ; iii) NO-C ; iv) NO-D ; v) NO-E ;</li> <li>c) les postes de haut niveau i) D1 ; ii) D2 ; iii) ASG ; iv) USG ;</li> <li>a) le personnel des services généraux : i) G2 ; ii) G3 ; iii) G4 ; iv) G5 ; v) G6 ; vi) G7</li> </ul>
QCPR 42.g	Pourcentage de PNUAD présentant des accomplissements sur l'égalité des sexes au niveau des résultats
QCPR 43.d	Pourcentage de pays de programme indiquant que les Nations Unies ont entrepris des activités visant à soutenir la coopération sud-sud ou triangulaire sur leur sol
<b>Système des coordonnateurs résidents</b>	
QCPR 61.a	Fraction des entités d'équipes de pays des Nations Unies s'acquittant entièrement de leur contribution à l'accord de partage des coûts du Système des coordonnateurs résidents du GNUD
QCPR 61.c	Total des contributions en liquide versées à l'accord de partage des coûts du Système des coordonnateurs résidents du GNUD (et pourcentage de manque à gagner)
<b>Harmonisation et simplification des pratiques de fonctionnement</b>	
QCPR 74	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) disposant d'un groupe de communication pour le pays (présidé par un chef de secrétariat) ;</li> </ul>

- ii) disposant d'une stratégie conjointe de communication approuvée par l'équipe de pays et faisant l'objet d'un suivi et d'un rapport dans le Rapport des Nations Unies sur les résultats des pays ;
- iii) disposant d'un cadre budgétaire commun à moyen terme intégrant les coûts et les budgets opérationnels

---